

LISTE DES MODIFICATIONS NON SOUMISES À AGREMENT

Fonds concerné	Modifications apportées
<p>STRATEGIE EUROCOVERED ACTIONS MATIERES PREMIERES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement de conservateur et de délégué administratif et comptable ▪ Précision que le fonds ne fait pas d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ▪ Harmonisation de la définition du risque de taux et du risque de contrepartie ▪ Mise à jour du tableau de frais conformément à l'instruction AMF 2011-19 ▪ Ajout d'une précision concernant les "U.S. Persons" ▪ Précision que les demandes de souscriptions et de rachats sont acceptées en montant et/ou en parts. ▪ Les ordres de souscriptions/rachats seront désormais centralisés à 12h00 (10h00 précédemment) ▪ Les demandes de souscriptions/rachats sont désormais comptabilisées le jour ouvré suivant (le jour ouvrable suivant précédemment) ▪ Précision que les règlements sont effectués en J+2 (jours ouvrés) ▪ Précision du calendrier de référence du fonds ▪ Modification du règlement pour mise en conformité avec l'Annexe XV de l'instruction AMF 2011-19 : <ul style="list-style-type: none"> - Article 8 - Article 12 ▪ Modification de la maturité des titres de créances négociables : la maturité des TCN est portée à un an contre six mois précédemment. ▪ Précisions sur les contrats constituant des garanties financières liées à l'utilisation de dérivés de gré à gré

GRESHAM - 20 rue de la Baume – CS 10020 – 75383 PARIS CEDEX 08
 SA au capital de 15 144 874 € – RCS Paris 338 746 464
 Entreprise régie par le code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout, 75009 Paris

GRESHAM Banque
 SA au capital de 8 997 634 euros – RCS Paris 341 911 576
 Établissement de Crédit n° 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR.